

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 20/2025

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le deux septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Damien Lamboley, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret

Excusée : Geneviève Foley,

Alain ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 28 août 2025

OBJET : Convention SYTRAL Mobilités

Par délibération en date du 09/05/2022, SYTRAL mobilités a décidé de conventionner avec les EPCI ou communes qui réalisent des projets d'aménagement de voirie avec mise en accessibilité de points d'arrêt. Dans ce cas de figure, l'étude est réalisée par l'EPCI ou la commune (hors financement SYTRAL Mobilités). Les travaux d'aménagement sont réalisés par l'EPCI ou la commune qui peuvent prétendre à une subvention financière de SYTRAL Mobilités.

Les travaux de mise en accessibilité et de réalisation d'une aire de retournement du point d'arrêt du réseau Libellule situé sur la commune de Vaux-en-Beaujolais au lieu-dit Chanfray s'élèvent à 47 405 € HT. Dans la convention 25C0115 conclue avec le SYTRAL, une aide financière à hauteur de 15 000 € HT a été approuvée.

Au vu du coût des travaux et sur la base du devis communiqué par la commune, le montant de la participation financière de SYTRAL Mobilités a été revalorisé. Ainsi, une participation supplémentaire a été accordée par SYTRAL Mobilités dans le cadre de la présente convention à hauteur de 22 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la convention proposée par le SYTRAL

Autorise M. le Maire à signer cette convention

PERRIN Jean-Charles,
Maire



ARNAUD Alain,
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 04/09/2025 Date de publication sur le site Internet : 04/09/2025
--